PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUVEAU, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- > Mme Stéphanie LETHENET, absente excusée
- Mr André VADOT qui a donné pouvoir à Mr Jean-Claude NOUVEAU
- > Mr Alain TOULZA qui a donné pouvoir à Mr Jean-Pierre FLECHE
- > Mme Claudette MAGNIEN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine GIRAUD
- Mr Eric FORGERAIS qui a donné pouvoir à Mr Gilles GAUTHIER

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gilles GAUTHIER est nommé secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2013

Monsieur Gilles GAUTHIER donne lecture du procès verbal de la réunion du 4 juillet 2013, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent, adopté à l'unanimité.

3- FINANCES

Point des dépenses et des recettes à fin juillet et à fin août 2013

Monsieur FLECHE présente la situation financière au 31 juillet 2013 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 221 616 € et les recettes à 551 294 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 28 348 € et les recettes s'établissent à 65 722 €. A fin août, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 262 994 € et les recettes à 561 866 €. En investissement, les dépenses sont de 30 964 € et les recettes de 73 368 €.

Aide financière à l'association la CLAIRE FONTAINE (délibération)

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que Monsieur GRESS, Maire de FONTAINES a adressé un courrier en Mairie concernant une demande de subvention pour l'association la CLAIRE FONTAINE située à FONTAINES. Cette association fait face à des difficultés financières dues essentiellement aux charges directes du gymnase dont elle est propriétaire. Celle-ci risque de disparaître si aucune aide financière ne lui est accordée. En 2012/2013, 13 personnes de FARGES pratiquaient des activités au sein de cette association. Après discussion, les élus décident d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 €.

4- PERSONNEL

<u>Frais de déplacement pour la préparation aux examens professionnels – examens et formation (délibération)</u>

Monsieur NOUVEAU fait part au Conseil Municipal que les frais de déplacement (km et péage A6), de repas et d'hébergement des agents lors des formations de préparation aux concours,

lors des épreuves d'admissibilité et d'admission du même concours ou examen professionnel ainsi que certaines formations ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Il propose aux élus de rembourser les agents selon le barème de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques. Les déplacements doivent-être autorisés au préalable par un ordre de mission délivré par le Maire; après délibération, les Conseillers autorisent à l'unanimité le remboursement aux agents de la Commune des frais occasionnés par leurs déplacements pour se rendre aux formations ainsi qu'à la préparation aux examens et concours dans le cadre de leurs fonctions et ce à compter du 1^{er} janvier 2013.

<u>Formation – participation aux frais de déplacement au-delà du forfait CNFPT (délibération)</u>

Les agents de la Commune qui effectuent des formations dans le cadre de leur emploi ne sont remboursés par le CNFPT qu'à partir du 26ème kilomètre pour un aller soit 0,15 €/km. Monsieur le Maire propose aux élus que les 25 premiers kilomètres soient remboursés par la Commune dans les conditions de l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux de remboursement kilométriques. Les autre frais non pris en charge par le CNFPT seront remboursés selon la délibération précédente sur justificatifs et avec ordre de mission précédemment établit par l'employeur. Les Conseillers acceptent à l'unanimité ces propositions, une délibération sera prise en ce sens.

5- ECOLES

Point sur la rentrée et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Monsieur DUMAS fait un point sur la rentrée et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

- > 58 enfants sont scolarisés à l'école pour la rentrée 2013.
- Bon retour des enfants et des intervenants sur les différentes activités mises en place après 15H45.
- Penser à afficher pour chaque période la liste des enfants avec leurs activités.
- Prévoir l'accompagnement des petits de maternelle dans les différentes activités avec une personne connue (personnel de mairie), autres que les intervenants.
- Problème avec le nouveau logiciel d'accueil de loisirs, Monsieur CIANNI s'est chargé de contacter notre prestataire.

Indemnités des enseignantes pour la surveillance des études (délibération)

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la Commune a souhaité mettre en place des études surveillées après le temps scolaire. Après concertation, deux enseignantes de l'école se sont proposées afin d'effectuer une heure d'étude surveillée par semaine. Après discussion, les Conseillers décident de mettre en place des études surveillées le lundi et le jeudi après le temps scolaire. Chaque enseignante effectuera une heure par semaine et percevra une indemnité selon le barème actualisé établi par l'Education Nationale (Bulletin Officiel n°31 du 2 septembre 2010). Une d'élibération sera prise afin d'approuver l'attribution d'une indemnité aux enseignantes et de déterminer le montant de rémunération dans la limite du taux plafond, soit 21.86 €/h.

6- SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE Compte rendu de la réunion du 30 août 2013

Point financier au 30 Août : Les dépenses s'élèvent à 77 547,18 € soit 56 % du budget. Les recettes sont de 116 484,45 €. Le solde de trésorerie est de 38 937,27 €.

<u>Bilan des vacances d'été 2013</u> : 194 enfants différents ont fréquenté le centre de loisirs cet été dont 43 de FARGES. 53 enfants différents ont pris la navette intercommunale.

27 adolescents se sont inscrits pendant les vacances.

Modification des statuts du SIVU: Les membres du SIVU ont adopté à l'unanimité les modifications des statuts du syndicat et notamment l'article 2 qui précise les compétences de celui-ci. En effet, les Communes de FONTAINES, RULLY et FARGES vont être amenées à organiser différemment leur temps périscolaire en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, en proposant après la classe des ateliers ou des activités spécifiques encadrées par des intervenants. C'est pourquoi les statuts du SIVU doivent être modifiés en clarifiant les compétences de chaque collectivité.

<u>Demande de subvention de l'association la CLAIRE FONTAINE</u>: le Comité syndical décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 750 € afin d'aider cette dernière qui doit faire face à des difficultés financières.

Modalités tarifaires CAF et évolutions des réductions tarifaires: La Caisse d'Allocations Familiales arrêtera de verser ses réductions tarifaires (compensation des bons CAF) au 31/12/2013 aux gestionnaires de centres de loisirs. Le SIVU devra appliquer des tarifs différents en fonction des ressources des familles ce qui remplacera les bons CAF qui étaient attribués aux familles en fonction du quotient familial. 6 tranches seront mises en place selon les QF avec 20 % d'écart entre chaque tranche. Le SIVU devra prendre ces décisions lors du prochain Comité Syndical.

<u>Tarification atelier théâtre</u>: Devant l'augmentation des effectifs de FARGES, l'atelier théâtre a été divisé en deux groupes afin d'accueillir tous les enfants et a été réduit en temps. Une délibération est prise pour fixer les tarifs à 1,50 € pour 1H45 et à 1 € pour 1H15 la séance.

<u>Questions diverses</u>: Adeline sera en congé maternité de septembre à janvier, Cindy la remplacera auprès d'Emilie GEY.

Le Président adressera un courrier à Bourgogne Repas suite aux disfonctionnements observés cet été.

Modification des statuts du SIVU (délibération)

Monsieur DUMAS fait part aux élus que le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 août dernier a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SIVU et notamment son article 2 qui définit les compétences du SIVU. Les activités périscolaires suite au passage de la réforme des rythmes scolaires seront organisées par les Communes en mettant en place des activités et des ateliers. Les trois communes membres, FONTAINES, RULLY et FARGES doivent prendre une délibération afin d'accepter les nouveaux statuts du SIVU. Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVU, une délibération sera prise dans ce sens.

7- SYDESL

Le projet d'implantation de deux nouveaux lampadaires dans l'Impasse du MONTET nécessite de réaliser deux traversées de la chaussée alors que celle-ci a été refaite récemment. Cette solution entrainera des dommages au tapis d'enrobés et par conséquent il a été demandé au SYDESL d'examiner la possibilité de positionner les candélabres dans le trottoir sud du fait que le câble électrique l'emprunte.

8- ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Permis de construire

Déposé fin juillet, celui-ci est actuellement en cours d'instruction. Le dossier a été examiné favorablement par la commission d'accessibilité le 29 août dernier et l'avis de

l'Architecte des Bâtiments de France ne devrait pas poser de problème du fait de la rédaction du projet en étroite concertation avec ce dernier.

Dans ces conditions le permis de construire devrait être accordé d'ici la mi-octobre.

Financement

En complément des subventions de l'ETAT et du DEPARTEMENT, un complément de financement de 5000€ a été attribué au titre de la réserve parlementaire 2013. Celle-ci deviendra effective dès la notification de l'attribution par le Ministère de l'Intérieur.

Lancement des travaux

L'architecte rédige ce mois le dossier de consultation des entreprises en vue du lancement de l'appel d'offres sur la base du projet définitif qui a reçu l'accord de principe de l'ABF.

En passant de la solution « ascenseur extérieur » à un projet « ascenseur intégré » au bâtiment, le coût des travaux passe de 190 000,00€ HT à 230 000,00€ HT. Il s'agit d'une estimation de l'architecte et le coût réel de l'opération ne sera connu que lorsque les plis des entreprises soumissionnaires auront été ouverts.

Marché de Maitrise d'œuvre

La rémunération de l'architecte étant de 8% du montant prévisionnel des travaux, il en résulte que le marché initial rémunéré sur la base de 190 000€ HT doit être révisé afin de tenir compte du coût réactualisé de 230 000€ HT. Dans ces conditions, il y a nécessité de conclure un avenant au contrat initial et le Conseil Municipal donne son accord pour que le Maire signe ce document.

9- <u>LOTISSEMENT SUR LE FOUR</u> <u>Dénomination de la voirie interne (délibération)</u>

Monsieur NOUVEAU rappelle aux Conseillers qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et places publiques. Dans ce cadre, la rue desservant le lotissement « sur le Four » doit être nommée. En se référant aux anciennes cartes du village, ce lotissement se situe dans un lieu-dit « le Meix Journot ». Après en avoir délibéré les élus adoptent la dénomination « rue du Meix Journot » et chargent Mr le Maire de communiquer cette information aux futurs propriétaires du lotissement ainsi qu'aux services concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Une commission du personnel est programmée pour le 25 septembre à 17H00

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 04 octobre 2013 à 18h00.

Le Maire

Jean-Claude NOUVEAU